Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 12

Artikel: Inconciliabilité de la centralisation et du suffrage universel
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Huitième année. N° 12. Samedi 19 Mars 1870.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 17 mars 1870.

Monsieur le rédacteur,

Dans l'intervalle qui nous sépare du troisième tour de scrutin pour les élections lausannoises au Grand Conseil, et les neuf tours traditionnels pour les élections communales, permettez-moi de mettre le nez hors de notre petite fenêtre vaudoise et d'attirer l'attention de vos lecteurs sur nos voisins. Il est depuis longtemps de mode de regarder avec beaucoup de dédain tout ce qui vient de l'autre côté du Jura ; est-ce à dire que la mode ait raison? Je n'ai jamais été de cet avis, et je prends mon opinion sous ma responsabilité. J'avoue franchement que j'aime mieux les idées qui me viennent de France que les millions que M. de Bismark m'envoie pour le St-Gothard. Et la preuve de ce que je vous avance, je la trouve toute faite dans une brochure qui a paru cette semaine à Paris sous le titre de : l'*Empire parlementaire est-il possible?*

L'auteur, M. Gustave Chaudey, avocat à la Cour impériale de Paris, connu dès longtemps par des écrits politiques, discute la question posée dans le titre de sa publication, sous la forme d'un discours serré, logique, et qui a, de plus, à nos yeux, une actualité si frappante pour la Suisse que je me fais un devoir de vous en communiquer quelques passages*.

Nous ne devons avoir aucune honte à le reconnaître : jusqu'ici la Suisse, placée en phare républicain au centre de l'Europe monarchique, a peu à peu attiré sur elle les regards. Mais elle n'est plus seule à vouloir la liberté. D'autres la cherchent et l'obtiennent par la force de l'opinion. La France en est aujourd'hui un exemple. Par quels moyens y tend-elle ? C'est par la décentralisation. Grand exemple pour nous, au moment où de petits politiques veulent nous ramener aux beaux jours de la demi-douzaine de Constitutions de 1798 à 1802.

Trève de réflexions pour aujourd'hui et laissons la parole au chapitre V de la brochure de M. Chaudey.

Inconciliabilité de la centralisation et du suffrage universel.

C'est ici que surgit la grande question de l'époque actuelle; c'est ici qu'est le nœud de toute la politique moderne.

Est-il possible de concilier la centralisation et le suffrage universel ?

Ah ! qu'il y a de choses dans cette seule question ! Combien de discussions et de luttes terribles elle résume ! De combien d'expériences, de tentatives, de tâtonnements et de mécomptes, elle est l'expressive constatation !

Voilà quatre-vingts ans que la Révolution, avec la monarchie ou la république, avec le suffrage restreint ou le suffrage universel, essaie d'utiliser la centralisation, de l'approprier à ses fins, de s'en faire un instrument !

Elle n'y parvient pas !

Ne se serait-on pas trompé ? N'aurait-on pas fait fausse route? N'aurait-on pas entrepris l'impossible, se demandent les esprits réfléchis et chercheurs ?

Et ils posent la question en de nouveaux termes, qui donnent lieu à de nouvelles recherches, à de nouvelles études, à de nouvelles conceptions, à de nouveaux efforts, à de nouvelles expériences, et finalement à un progrès de la vérité dans la raison publique.

C'est ainsi que la discussion a été portée depuis quelque temps sur la centralisation.

Eh bien, oui, on s'est trompé depuis quatre-vingts ans, on a fait fausse route, on a entrepris l'impossible, en cherchant à réaliser le principe de la révolution au moyen de la centralisation, qui était l'organisme par excellence du principe de l'ancien régime.

Il y aurait lieu de s'étonner, vraiment, que, par simple instinct, par simple pressentiment, la Révolution n'eût pas deviné tout de suite, *a priori*, combien cette tentative était chimérique, s'il ne fallait se rappeler sans cesse combien la rupture des traditions, la rectification des préjugés se fait lentement et timidement dans l'esprit d'une nation, et combien les publicistes eux-mêmes ont besoin des indications de l'histoire, ou plus modestement de la pratique, pour reconnaître une erreur ou démêler une idée juste.

Il n'était besoin, dès 1789, que d'un raisonnement bien simple pour être en garde contre les illusions. Il n'y avait qu'à se dire ceci :

La France veut changer de principe politique ; elle veut mettre, à la base de ses institutions, le principe de la souveraineté nationale à la place du principe de droit divin. Il est bien difficile de concevoir que les anciens procédés de gouvernement,

* On se souvient que M. Chaudey a assisté au dernier congrès de la paix, à Lausanne, dont il était une des figures les plus originales. M. Chaudey connait beaucoup notre pays, où il compte de nombreux amis.

les anciennes organisations, les anciennes institutions, l'ancien mécanisme politique, qui avait pour principal objet de produire de la soumission et de l'obéissance, puisse convenir au principe nouveau, qui a pour principal objet de produire de l'indépendance et de la liberté.

Par cette simple réflexion, on entrait d'emblée dans la voie du bon sens, et l'on arrivait tout naturellement à l'idée que, pour organiser le principe de la révolution, il fallait tout simplement prendre le contrepied de ce qu'avaient fait les rois pendant huit siècles, à ne compter que depuis Hugues Capet, pour organiser l'ancien principe.

Or, ce qu'avaient fait les rois pendant huit siècles, avec beaucoup de suite et de logique (car il s'était trouvé parmi eux quelques hommes d'Etat qui faisaient d'excellente logique), pour organiser le droit divin, pour le rendre pratique, pour mettre à sa disposition toutes les forces de l'Etat, c'était la centralisation.

J. Petit-Senn.

Jean Petit-Senn, né à Genève le 6 avril 1792, est mort à Chêne-Bourg le 10 courant, à l'âge de 78 ans. Dès son enfance jusqu'à son dernier jour, il a aimé les lettres. Après ses classes, destiné aux affaires et vivant à Lyon, où il fit son apprentissage de commerce, il écrivait des rimes au lieu de chiffres sur les cahiers qui lui servaient de sous-main. Il fit à cette époque la connaissance d'Andrieux, qui encouragea ses premiers essais. De retour à Genève après la Restauration, il fut accueilli parmi les poètes de cette ville et devint l'élève et bientôt l'émule de Chaponnière, de Gaudy-Le-Fort, de tous ces chanteurs sans ambition et sans prétention, qui rimaient joyeusement les dimanches pour se reposer et se réjouir. Ce fut le règne du conte, de l'épigramme, de la chanson surtout, qui égayait les repas de corps, les fêtes nationales, et qui a été si tristement remplacée par le toast, fléau des banquets actuels.

Les chansonniers genevois formèrent un groupe serré, qui compta dans le monde et joua son rôle politique ; parmi eux brillaient Salomon Cougnard, l'auteur de *Fanfan* et de la complainte de *Fualdès:* Tavan ; Thomeguex ; La Rivière, qui, de sa voix tonnante, répandait d'un bout de la ville à l'autre les couplets et le refrain du jour. Ces allègres compagnons, comme leurs confrères de Paris, eurent un « caveau » d'où sortirent toutes sortes de gaîtés et de malices ; l'*Almanach genevois*, le *Calendrier littéraire*, qui parut en 1823 et les années suivantes, et les trois volumes, aujourd'hui très rares, des *Poésies genevoises*, publiées à Paris en 1830 par M. Louis Reybaud, recueillirent ces pièces que nos poètes signaient des lettres finales de leurs noms. Un *E* désignait Chaponnière, un *Y*, Gaudy, un *T*, Petit-Senn.

Ce furent aussi ces dillettantes en poésie qui fondèrent en 1826 le *Journal de Genève*, plus littéraire que politique à son apparition. — C'était après un repas fort gai, comme étaient les repas d'alors. Au dessert, les chansons épuisées, un Français, M. Ch. Durand, qui faisait des conférences à Genève avec beaucoup de succès, dit à ses convives : D'où vient que notre ville si intelligente, etc., n'a pas de journal? C'est vrai, firent les autres, et aussitôt, séance tenante, le journal fut décrété, le programme arrêté, la rédaction constituée et les rôles distribués. Les fondateurs du journal, outre Durand, Chaponnière, Salomon Cougnard et Petit-Senn, furent MM. Gosse, Moré, J. Humbert, Mayor père et James Fazy.

Nos chansonniers fondèrent encore, avec le docteur Jurine, la Société littéraire, qui donnait de nombreuses soirées, où se pressaient les plus jolies têtes, les plus fines oreilles de Genève pour écouter des vers. C'est là qu'en 1829 Petit-Senn lut le manuscrit de son poème intitulé: *La Miliciade*, qui lui valut plus tard les félicitations de tous les poètes de France.

Cependant, M. Fazy avait quitté le *Journal de Genève*, parce qu'il ne le trouvait pas assez politique. Petit-Senn le quitta en 1832, parce qu'il ne le trouvait pas assez littéraire, et rédigea seul, pendant cinq années, son journal humoristique le *Fantasque*. Ce journal, les poésies de circonstances, quelques voyages, de fréquents séjours à la campagne (notamment à Mornex qu'il a si bien chanté) occupèrent la vie de Petit-Senn jusqu'au jour où il se retira définitivement à Chêne-Bourg, il y a une trentaine d'années.

Les œuvres de Petit-Senn comptent une vingtaine de volumes, outre d'innombrables articles en prose et en vers publiés dans la *Revue moderne*, la *Revue suisse*, le *Magasin pittoresque*, le *Musée des familles* et dans tous les journaux grands et petits de la Suisse française, pour lesquels sa plume était aussi féconde que désintéressée. Plusieurs de ses ouvrages obtinrent un grand succès ; les *Bluettes et Boutades*, entr'autres, eurent quatre éditions, et firent à son auteur un nom très populaire dans la presse parisienne.

A tous les poètes, jeunes ou vieux, Petit-Senn ouvrait libéralement sa maison et sa bourse au besoin quand ils étaient pauvres; il publiait souvent leurs volumes à ses frais. Petit-Senn, disait l'autre jour M. Marc Monnier, dans une conférence donnée à Genève, et à laquelle nous devons ces détails, Petit-Senn laisse une grande place vide. On regrettera longtemps, avec une estime croissante, ce poète (chose rare!) qui aimait les poètes, ce charmant esprit qui avait si bon cœur.

De l'émancipation des femmes à Yverdon.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les femmes ont cherché à s'émanciper, même à Yverdon, la preuve en est qu'au XVIe siècle il existait, à Yverdon, une coutume qui remontait assez loin dans le passé. Au mois de mai de chaque année, le beau sexe se réunissait et cherchait à découvrir quels étaient les maris assez méchants et osés pour avoir battu leur chère moitié dans le cours de ce beau mois. Aussitôt le coupable dénoncé, et il l'était toujours, le bataillon féminin, jaloux de venger l'injure faite à son sexe, cherchait à s'emparer du coupable ; souvent